

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241229-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	12

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Date de convocation

28/11/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VETFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise, Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU), E. PEANNE

Délibération 2024-12-29 : Décision modificative n° 1

La Présidente explique au Conseil qu'il convient de modifier le budget afin de rajouter des crédits pour l'amortissement de la thermobox achetée courant 2024. Elle propose donc de modifier les inscriptions prévues comme suit :

Objet de la délibération
N° 2024-12-29

Décision modificative n° 1

Délibération rendue exécutoire
par publication le :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
6188	Autres frais divers	-200,00
011	Charges à caractère général	-200,00
6811	Dotation aux amortissements	200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00
Total	Dépenses de fonctionnement	0,00

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	200,00
21	Immobilisations corporelles	200,00
Total	Dépenses d'investissement	200,00

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant
28158	Amortissements thermobox	200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00
Total	Recettes d'investissement	200,00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 12 voix pour :

- Adopte la décision modificative N°2024-1 telle que présentée ci-dessus

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme
La Présidente,
Nadège NAZE



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241230-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	12

Séance du 05 Décembre 2024

Date de convocation

28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VEFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise, Mme HOUILLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU), E. PEANNE

Objet de la délibération
N° 2024-12-30

Acceptation d'un don anonyme

Délibération rendue exécutoire
par publication le :

Délibération 2024-12-30 : Acceptation d'un don anonyme :

Le CCAS a reçu un don de 266,67 € pour lequel le donateur a demandé à rester anonyme.

Il est proposé d'affecter ce don pour l'alimentation étant donné l'inflation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 12 voix pour :

- Accepte ce don d'un montant de 266,67 €.

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme
La Présidente
Nadège NAZE
Centre Communal
d'Action
Sociale
Villeneuve-sur-Yonne

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241231-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	12

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Date de convocation

28/11/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VEFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise, Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU), E. PEANNE

Objet de la délibération

N° 2024-12-31

Contribution à la collecte gardée

Délibération rendue exécutoire par publication le :

Délibération 2024-12-31 : Contribution à la collecte gardée

La Présidente rappelle que le CCAS DE VILLENEUVE SUR YONNE est adhérent à la Banque Alimentaire de Bourgogne.

Tous les ans, une collecte est organisée en novembre par la Banque Alimentaire de Bourgogne. Lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2019, il a été décidé qu'une contribution de 6 centimes par kg brut collecté et gardé serait dû.

Lors de la collecte de novembre 2023, nous avons collecté 539 kg. De ce fait, la somme de 32€ est dûe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- verse la somme de 32 € à la Banque Alimentaire de Bourgogne

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme
La Présidente
Nadège NAZE



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241232-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	12

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Date de convocation

28/11/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VETFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise, Mme HOUILLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU), E. PEANNE

Objet de la délibération

N° 2024-12-32

Aide pour une facture EDF

Délibération rendue exécutoire par publication le :

Délibération 2024-12-32 : Aide pour une facture EDF

Il s'agit d'une administrée de 52 ans qui a à charge une fille de 17 ans. Elle loue un logement dans le secteur privé et règle un loyer de 580 € qui est à jour. Mme perçoit des allocations de France Travail depuis le 25 octobre 2024 et des prestations de la CAF soit un total de ressources de 907 €/mois pour des charges fixes de 799 €.

Le budget est très juste ; Elle travaillait auparavant mais suite à des problèmes de santé importants, elle a été en arrêt de travail d'avril à septembre 2024, ce qui a fragilisé son budget. Elle est aidée par les Restos du cœur pour l'alimentaire.

Elle a reçu dernièrement une régularisation EDF d'un montant de 367,42€ qu'elle n'était pas en mesure de régler. L'assistante sociale du Conseil Départemental a sollicité le FUSL pour un montant de 180 € qui a été accordé à la commission du 04 novembre, le CCAS est également sollicité pour le même montant de 180 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- verse la somme de 150 € directement à EDF.

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme,
La Présidente
Nadège NAZE



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241233-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Date de convocation

28/11/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole, E. PEANNE

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VETFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise (pouvoir à E. PEANNE), Mme HOUILLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU)

Objet de la délibération

N° 2024-12-33

Aide pour une facture d'eau

Délibération rendue exécutoire
par publication le :

Délibération 2024-12-33 : Aide pour une facture d'eau

Il s'agit d'une administrée de 27 ans qui élève seule ses deux filles de 2 ans ½ et 16 mois.

Depuis sa séparation en juillet 2023, elle loue un logement social à Habellis et règle un loyer de 499 € ; Mme perçoit les allocations de la CAF pour ses filles, l'allocation logement et une allocation de France Travail soit un total de ressources de 1 133 € pour un total de charges de 976 €. Mme bénéficie de l'aide alimentaire du CCAS.

Le budget est serré mais Mme s'efforce de régler toutes ses charges. Seulement, elle vient de recevoir sa facture d'eau annuelle d'un montant de 309,69 €. Mme a réglé le mois dernier 103,69 €, l'assistante sociale a sollicité le FUSL à hauteur de 100 € qui a été accordé à la commission du 04 novembre, le CCAS est sollicité pour le même montant de 100 €. Mme a envoyé une demande de mensualisation pour ses prochaines consommations d'eau.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Verse la somme de 106 € à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme
La Présidente
Nadège NAZE



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241234-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Date de convocation

28/11/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole, E. PEANNE

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VETFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise (pouvoir à E. PEANNE), Mme HOUILLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU)

Objet de la délibération

N° 2024-12-34

Aide aux frais d'obsèques pour

Délibération rendue exécutoire
par publication le :

Délibération 2024-12-34 : Aide aux frais d'obsèques

Il s'agit d'un administré de 44 ans qui est décédé accidentellement le 13 octobre. Ce villeneuvien percevait le RSA et louait un logement. Il n'avait pas souscrit d'assurance décès ni de convention obsèques. De ce fait, c'est sa mère qui s'est engagée dans le paiement de la facture des Pompes Funèbres de SENET BAUVIN dans le Nord.

En effet, il était originaire de cette région et une facture de 5 528,95 € a été établie. Un délai de paiement a été négocié et la famille verse 150 € par mois. La mère du défunt ne perçoit qu'une petite retraite de 912 €/mois. Elle sollicite une aide pour l'aider dans le règlement de cette facture. Il lui a été conseillé de solliciter également sa caisse de retraite. Les frères et sœurs du défunt, dont les avis d'imposition font apparaître des revenus très modestes, sont financièrement solidaires de la maman, dans la mesure de leurs possibilités.

Il est proposé d'aider cette famille à hauteur de 4 mensualités de 150 €, soit 600 € au total.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Verse la somme de 600 € directement aux Pompes Funèbres Senet Bauvin

Le Secrétaire
F. LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241235-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Date de convocation

28/11/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole, E. PEANNE

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VETFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise (pouvoir à E. PEANNE), Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU)

Objet de la délibération

N° 2024-12-35

Aide pour une facture
d'électricité :

Délibération rendue exécutoire
par publication le :

Délibération 2024-12-35 : Aide pour une facture d'électricité

Il s'agit d'une jeune femme célibataire, de 25 ans qui loue son premier logement à Villeneuve sur Yonne dans le secteur privé. Son logement de type II est adapté pour elle, elle règle un loyer de 456,15 €/mois.

Cette administrée travaille en CDI depuis 3 ans et perçoit un salaire de 1480€ environ et une prime d'activité de 250 €/mois soit un total de ressources de 1 730 €. Elle est à jour de toutes ses charges.

Seulement début novembre, elle fut surprise de recevoir une régularisation de son fournisseur d'électricité SOWEE d'un montant de 1 000,55 €. En effet, ses mensualités étaient trop basses.

Elle n'est pas en capacité de régler la facture dans sa totalité. Surtout que ce mois-ci elle a eu des frais de réparation sur sa voiture pour 247,46 €.


Cette jeune femme a réglé 200,55 € sur sa facture d'électricité et sa nouvelle mensualité s'élève maintenant à 131,78 €/mois. Une aide de 300 € est sollicité au FUSL et la même somme est sollicité au CCAS à titre exceptionnel et afin d'éviter un endettement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Verse la somme de 300 € directement à SOWEE.

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme
La Présidente
Nadège NAZE



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241237-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S**

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Date de convocation

28/11/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole, E. PEANNE

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VETFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise (pouvoir à E. PEANNE), Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU)

Objet de la délibération

N° 2024-12-37

Aide pour l'achat d'un électroménager

Délibération 2024-12-37 : Aide pour l'achat d'un électroménager

Il s'agit d'un homme de 51 ans, qui vit seul. Il vient d'emménager dans un logement de Domany à Villeneuve sur Yonne. Il était auparavant sur SENS, sans domicile fixe.

Il perçoit le RSA d'un montant de 559 € et l'allocation logement est en cours de traitement. De ce fait, ce mois-ci M. a eu un total de charges de 545 €/mois. Il bénéficie de l'aide alimentaire du CCAS et des Restos du Cœur. Il a un suivi par France Travail dans le cadre du RSA.

A ce jour, M. a acheté tout le mobilier et l'électroménager d'occasion et dans les associations solidaires. Il n'a toutefois pas trouvé d'appareil de cuisson de 2^{ème} main et sollicite de l'aide auprès du CCAS. M. a effectué un devis à CONFORAMA pour un montant de 229,99€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Verse la somme de 229,99 € directement à CONFORAMA.

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme
La Présidente
Nadège NAZE



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 16/12/2024
ID : 089-268904539-20241205-DELIB20241238-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Séance du 05 Décembre 2024

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

Date de convocation

28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme MOURGUES Josselyne, M. LUCAS Pierre, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, Mme LETIN Carole, E. PEANNE

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE), Mme VELFERT Bernadette (pouvoir à M.C. FERRET), Mme PELTIER Françoise (pouvoir à E. PEANNE), Mme HOURLIER Lydia (pouvoir à F. LOISEAU)

Objet de la délibération

N° 2024-12-38

Aide pour une réparation de
voiture

Délibération rendue exécutoire
par publication le :

Délibération 2024-12-38 : Aide pour réparation de voiture

Il s'agit d'une femme seule de 59 ans qui fait appel au service social pour la première fois.

Mme est en CDI depuis deux ans en tant que gestionnaire de sinistre dans une entreprise située à JUVISY dans le 91 ; Elle est en télétravail la plupart du temps, elle doit se rendre seulement deux à trois fois par mois sur le site. Elle perçoit un salaire de 1 983 € pour des charges d'environ 1 350 € par mois. Elle est locataire d'un logement dans le privé et est à jour de son loyer.

Mme sollicite de l'aide car elle a de gros frais à effectuer sur son véhicule pour un montant de 1 514,64 €. Mme a un dossier de surendettement et respecte son plan fixé par la banque de France, elle est fichée jusqu'en 2025. Elle règle au mieux ses dettes avec des échéanciers.

L'assistante sociale propose un montage financier pour aider cette administrée à régler ses réparations de voiture, véhicule nécessaire pour maintenir son emploi : Le Conseil Départemental est sollicité pour 250 €, l'Armée du Salut à hauteur de 200 €, le Secours Catholique pour 250 € et le CCAS pour 400 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 12 voix pour a accordé la somme de 250 € au Conseil d'Administration du 25 Juillet 2024.

Seulement, Feu Vert n'accepte pas les mandats administratifs et Mme a dû régler la totalité de sa facture.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Verse la somme de 250 € directement sur le compte bancaire de Mme. Cette délibération annule et remplace celle n° 2024-07-22

Le Secrétaire
F. LOISEAU

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nadège NAZE

